Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU TARN ET GARONNE

COMMUNE DE VERFEIL SUR SEYE

AUTORISATION OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

VU le code de la voirie routière,

VU le code général des collectivités territoriales,

Vu le code rural

VU la loi modifiée n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et liberté des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 Juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,

VU la demande du Réseau des Médiathèques du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron pour organiser **une BRADERIE DE LIVRES** sous la halle de la commune de Verfeil **le samedi 10 Mai 2025**

ARRÊTÉ N°12/2025
BRADERIE DE LIVRES HALLE DE VERFEIL

ARTICLE 1 : Le Réseau des Médiathèques du QRGA est autorisé à occuper le domaine public communal : **La halle** pour organiser une braderie de livres **le SAMEDI 10 MAI de 14h à 19h**

En conséquence la halle, les Arcades, ainsi que la rue Alphonse de Poitier seront fermées à la circulation pour plus de sécurité.

Cette autorisation est accordée sous réserve du strict respect des dispositions techniques ci-après :

- Des barrières amovibles délimiteront la zone d'occupation. Elles porteront affichage du présent arrêté.
- La circulation piétonne continuera à s'effectuer sans entrave.
- Les activités pratiquées sous la halle démarreront à 14h pour se terminer à 19h.
- L'organisateur s'engage à réparer les éventuels dommages causés au domaine public communal qu'il occupera à cette date. Il s'engage à ne pas demander le déplacement d'équipements de toute nature déjà installés par la commune.

ARTICLE 2 : Durée

L'autorisation d'occupation du domaine public est accordée pour

- **Le SAMEDI 10 MAI 2025 14H A 19H**

ARTICLE 3 : Signalisation
Le Réseau des Médiathèques du QRGA respectera la signalisation réglementaire nécessaire à la sécurité des usagers et sera responsable des accidents pouvant survenir dans l'espace utilisé pour la manifestation. Cette signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Publication. Exécution.
Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie

Sont chargés de son exécution et de sa diffusion, chacun en ce qui le concerne :
- Le Maire de VERFEIL
- La Brigade de gendarmerie de SAINT ANTONIN .

Fait à Verfeil sur Seye,
le 05/05/2025

Le Maire
Didier CHARDENET

MAIRIE DE VERFEIL SUR SEYE TARN ET GARONNE
LE MAIRE
DIDIER CHARDENET